

Concours Photos « Lumière sur notre PATRIMOINE Eperlecquois »

Règlement du concours

1/ Conditions de participation

Ce concours est organisé par la mairie d'Eperlecques du 1^{er} avril au 29 août 2022 et s'adresse à 2 catégories de participants : une catégorie 10/16 ans (sous autorisation parentale ou d'un tuteur) et une catégorie Ados/Adultes. Le concours est réservé aux Eperlecquois et la participation est gratuite.

Lumière sur mon patrimoine est un programme participatif dédié au patrimoine de proximité : recherches, inventaire pour mettre en lumière la richesse de notre patrimoine culturel, cultuel et naturel. Le patrimoine de proximité : vous le côtoyez chaque jour, il vous évoque des souvenirs ? Partagez avec nous votre regard et immortalisez-le avec une photographie. Ce concours photo est ouvert à tous les amateurs et à toutes les techniques. Une seule contrainte, le respect du thème : le patrimoine de proximité. Les photographies sélectionnées feront l'objet d'une exposition à la Chapelle du Gandspette.

2/ Conditions de transmission des images

Les candidats transmettent à la mairie d'Eperlecques soit un clef USB avec nom et prénom, soit un fichier Numérique en JPG nommé : prénom-nom-concours-photo2022 à l'adresse mail suivante : communication@mairie-eperlecques.fr ainsi que le bulletin d'inscription disponible sur le site internet de la mairie ou en format papier à la mairie. Il est souhaitable de mettre un titre aux photos mais ce n'est pas obligatoire.

La date limite d'inscription est fixée au 15 juin 2022

La date limite d'envoi des photos est fixée au 1^{er} Septembre 2022

Les données personnelles que le participant indique sont uniquement utilisées pour le contacter. Elles ne seront pas transmises à des tiers.

3/ Droits photographiques

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur des photographies envoyées et autorisent la représentation gratuite dans le domaine de sa communication et exposition. Dans le cas d'une éventuelle exposition au sein de la commune le nom et prénom du photographe seront mentionnés.

4/ Conditions de sélection et prix

Les photos seront soumises de façon anonyme au vote du jury, composé d'élus, d'habitants et d'un professionnel. Les membres du Jury ne peuvent participer au concours. Une exposition sera organisée ultérieurement. Les photos pourront être utilisées sur le site internet de la Mairie et dans les publications écrites ou électroniques de la commune d'Eperlecques.

1^{er} prix 10/16 ans :

2^{ème} prix :

3^{ème} prix :

1^{er} prix Ados/Adultes :

2^{ème} prix :

3^{ème} prix :

5/ Responsabilité :

En soumettant ses images au concours, le participant accepte le règlement du concours.

6/ Loi informatique, fichiers et libertés :

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au concours photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : communication@mairie-eperlecques.fr